

DÉCLARATION N°002/UNIS/100J du 20/06/2020 RELATIVE AU VERDICT DU PROCES DU PROGRAMME DE 100 JOURS DU PRESIDENT FELIX TSHISEKEDI.

Le 2 mars 2019, lors du lancement du programme d'urgence des 100 premiers jours du Président Félix Tshisekedi, la population, par des chants hostiles, a fustigé la gestion catastrophique des dirigeants sortants. Un audit populaire rétrospectif en pareille circonstance portait surtout un message de mise en demeure pour ceux qui s'engageaient à nouveau devant le peuple. En effet ce fut également un signal fort d'un peuple assoiffé de changement, soucieux de voir des réalisations concrètes de la part de ses dirigeants et plus que jamais déterminé à faire échec à la prédation comme mode de gouvernance.

C'est à ce peuple héroïque que nous rendons ce jour un vibrant hommage pour sa clairvoyance et vigilance citoyenne, lesquelles ont contraint le Gouvernement à initier des poursuites judiciaires contre les auteurs présumés des actes de malversation à la base de l'exécution chaotique dudit programme.

En réaction au verdict rendu par le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa Gombe dans l'affaire RP 26.931 (RMP1641/PG/023/a/LUK/2020) contre le prévenu Vital KAMERHE, Directeur du Cabinet du Chef de l'Etat et consorts, UNIS Réseau Panafricain de lutte contre la corruption prend acte de la sentence prononcée et reconnaît aux parties qui s'estimeraient lésées leurs droits légitimes d'user des moyens légaux pour faire appel.

Nous saluons un sursaut de l'Etat de droit que le peuple voudrait voir se poursuivre sur la gestion des autres procès en cours et l'initiation des autres sur tous les autres crimes ayant compromis et miné le bien-être collectif des congolais.

Cependant, à l'instar des autres observateurs impartiaux de cette saga judiciaire inédite, UNIS Réseau panafricain de lutte contre la corruption :

- Déploire quelques déficiences dans le ficelage du dossier laissant transparaître des investigations incomplètes et bâclées ;
- Estime que d'autres acteurs clés de cette affaire ne méritent pas d'être soustraits à la sentence retenue contre les prévenus ;
- S'interroge sur l'absolution de la banque facilitatrice de cette troublante méconduite en dépit des évidences flagrantes de sa responsabilité pénale dont le détournement de la domiciliation des paiements et le décaissement colossaux en liquides au mépris des limites édictées par la législation en vigueur ;
- Rappelle que le programme de 100 jours ne se résume pas à la construction des maisons préfabriquées. Les Responsabilités doivent également être établies pour les autres secteurs notamment la santé et le transport ;
- Attire sévèrement l'attention des gouvernants sur les tares et manquements graves en matière de respect des procédures et bonnes pratiques révélés au grand jour durant le procès. De mesures correctives doivent être prise.

Unis Réseau Panafricain de lutte contre la corruption demeure mobilisé aux côtés du peuple souverain et d'autres mouvements citoyens pour l'éradication de la corruption qui gangrène notre société.

Fait à Kinshasa, le 20/06/2020

Cellule de communication